

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 23 FEVRIER 2022 A 18H30  
A LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le 23 février à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël SOIGNEUX.

Nombre de conseillers : 19

Date de la convocation : 02/02/2022.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Mrs. SOIGNEUX Joël, PARMENTIER Joël, BENSAL<sup>EM</sup> Yazide, JM SZAFRAN, E. ROVER, D. COLLIEZ, Mmes C DUCARMEL, D. WATTIEZ, S. DANHIEZ, K JACQUOT, H DE PETRIS, N.DECONNINCK, C.MAHIEU, J. CARLIER, J.DELABRE, Me STRAGAPEDE, Mrs A. LORENT – B. DOLLET –Mme HEBANT.

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire Me STRAGAPEDE.

Je vous propose l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte rendu du 1<sup>er</sup> décembre 2021,
- 2) autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- 3) renouvellement du bureau de l'Association foncière de remembrement,
- 4) demande de prolongation de la durée pour la réalisation des travaux de la salle Jules Gravelle dans le cadre de l'AD'AP,
- 5) signature d'une convention entre Valenciennes Métropole et la commune pour l'instauration des prestations de service informatique,
- 6) délibération pour autoriser Mr le Maire à signer un bail pour la location d'un cabinet de gynécologue au N° 1 ruelle des Préseau,
- 7) dissolution du groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de bureau avec Valenciennes Métropole,
- 8) observatoire des territoires
- 9) consultation pour le lancement de l'étude éclairage public,
- 10) élections présidentielles.

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 1 DECEMBRE 2021 :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu et demande aux élus de se prononcer.

Les membres du conseil municipal sont favorables à l'unanimité.

**2 ) DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans l'attente du vote du budget 2022 il est nécessaire de l'autoriser à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent d'un montant de 155 300 € afin de pouvoir payer les fournisseurs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sont favorables à l'unanimité.

**3) RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT :**

La délibération du 1.12.2021 est conforme.

Monsieur le Maire informe que Messieurs :

- Yann DERQUENNE a été élu Président de l'AFR
- Benoît LANSELLE Vice-Président,
- Stéphane ITSWEIRE, Trésorier.

**4) DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DUREE DE L'AD AP DE UN AN POUR REALISER LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE PMR DE LA SALLE DES SPORTS JULES GRAVELLE.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un agenda d'accessibilité programmée avait été déposé par la commune et approuvé en date du 18.01.2016 sous le n° 05955715A0350 pour une durée de 6 ans pour la mise en conformité des bâtiments communaux.

A ce jour il est nécessaire de demander une prolongation de délai de un an pour pouvoir réaliser les travaux de mise en conformité de la salle Jules Gravelle. En effet la commune avait demandé une étude de remplacement ou de rénovation complète de ce bâtiment au bureau d'études ASCISTE mais le montant des travaux était trop onéreux et ne pouvait pas être supporté par le budget de la commune.

La Commune s'engage à réaliser les travaux de mise en conformité pour l'accessibilité PMR de la salle des sports Jules GRAVELLE sur l'année 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sont favorables à l'unanimité à la proposition faite par le Maire et l'autorisent à faire les démarches nécessaires.

#### 5) SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE VALENCIENNES METROPOLE ET LA COMMUNE POUR L'INSTAURATION DE PRESTATIONS DE SERVICE INFORMATIQUE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'instauration de prestations de service informatique entre Valenciennes Métropole et la commune, une convention doit être signée.

Afin de continuer à bénéficier de prestations informatiques proposées dans le catalogue des services, la commune doit délibérer sur son adhésion aux services aux communes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, sont favorables à l'unanimité à l'adhésion de la commune aux services aux communes et à la signature de cette convention.

#### 6) SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA LOCATION D'UN CABINET DE GYNECOLOGUE AU N° 1 RUELLE DE PRESEAU.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que la commune est propriétaire d'un bâtiment 1 ruelle de Préseau qui sera loué à Madame Noémie DENEUVILLE pour y réaliser un cabinet de gynécologie.

Le paiement du loyer de 600 euros mensuel se fera à partir de la remise des clefs.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le bail.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

#### 7) DISSOLUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACQUISITION DE FOURNITURE DE BUREAU :

Dans le cadre du schéma de mutualisation de Valenciennes Métropole, l'axe 15 « Mettre en œuvre des groupements de commande » prévoit la constitution de marchés mutualisés entre communes ou entre communes et communauté d'agglomération.

Un premier groupement de commandes permanent a été créé entre Valenciennes Métropole et 16 de ses communes membres, groupement régi par sa convention constitutive du 3 mars 2017. Le marché alloti (papiers, enveloppes, petites fournitures de bureau) conclu dans le cadre de ce groupement s'est terminé le 31 décembre 2020.

Le bilan de ce groupement de commandes est mitigé, tant au niveau du nombre de références proposées que des prix obtenus dans le cadre du groupement, il apparaît aujourd'hui opportun de le dissoudre.

Conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement liant les 17 membres, le groupement peut être dissout par décision à la majorité qualifiée de ses membres. Aussi, il appartient aujourd'hui à chaque membre de se positionner sur la dissolution.

Sur ces bases, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la dissolution du groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de bureau
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à notifier à Valenciennes Métropole tout document relatif à la dissolution du groupement
- D'autoriser Valenciennes Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à dissoudre le groupement de commandes

#### **8) OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le diagnostic réalisé par ITHEA sur notre commune.

#### **9) CONSULTATION POUR LE LANCEMENT DE L'ETUDE ECLAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic sur l'éclairage public a été réalisé et chiffré sur l'année 2021, il propose de lancer l'étude et le marché sur cette année.

#### **10) ELECTIONS PRESIDENTIELLES :**

Monsieur le Maire en concertation avec les élus met en place les permanences pour la tenue des bureaux de vote aux élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

- 13) FSIC (solde enveloppe 2014-2020) – création aménagement d'un parking et chemin piétonnier  
rue H. BARBUSSE  
● Adopté à l'unanimité
- 14) Aide Départementale Villages et Bourgs – voiries communales H. BERLIOZ – C. DEBUSSY –  
M. RAVEL  
● Adopté à l'unanimité
- 15) FSIC (enveloppe 2020-2026) - voiries communales H. BERLIOZ – C. DEBUSSY – M. RAVEL  
● Adopté à l'unanimité

Le Maire,

J. SOIGNEUX



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Soigneux", written over a horizontal line.

